

# A. P. E. I. DE SAINT QUENTIN EN YVELINES

## ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS D'ENFANTS INADAPTES

# 2, rue de Bretagne 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX © 06 81 99 03 78 courriel: apei.sqv@laposte.net

site internet : www.apei-sqy.fr

N.B. - La procédure décrite ci-après n'a de sens que si vous effectuez vos virements en ligne à partir du site de votre banque et si vous utilisez une messagerie électronique.

### REGLEMENTS PAR VIREMENT BANCAIRE

Pour gagner du temps, économiser des chèques et des enveloppes, et ne pas attendre des semaines pour voir les chèques débités, il est possible de procéder à vos règlements par virement bancaire.

Il est indispensable de communiquer à l'APEI, par e-mail, la trace de votre virement car c'est celui-ci qui fait office de **justificatif** comptable et éventuellement fiscal. **Ce document doit donc comporter la date, le motif et le montant du virement.** 

#### LA METHODE EST ASSEZ SIMPLE

Prenons l'exemple d'une cotisation :

- Vous faites une demande de virement à notre profit auprès de votre banque, en indiquant dans le libellé : COT xxxx (année) + prénom et nom de l'adhérent (ex : « COT 2016 Patricia PETIT »
- Puisque vous avez procédé à partir de son site, vous téléchargez la confirmation de virement (au format .PDF)
- Vous envoyez ce document par e-mail à l'association : apei.sqy@laposte.net
- Vous recevez alors un e-mail confirmant la prise en compte de votre règlement
- C'est tout! Vous êtes à jour de votre cotisation.
- Attention : elle ne vous donne droit à votre réduction fiscale que si le nom de l'adhérent correspond à celui du titulaire du compte.

## Dans le cas d'un don :

- Même procédé, mais en indiquant dans le libellé : **DON** + prénom et nom **du donateur** (qui doit correspondre à celui du compte bancaire) (ex : « DON Olivier MOREAU »
- Attention : ici encore, vous ne bénéficierez de votre réduction fiscale que si le nom du donateur correspond à celui du titulaire du compte.

#### Dans le cas d'une activité :

- Même procédé encore, en indiquant dans le libellé : xxxx (activité) + prénom et nom du participant (ex : « Parc St Paul Alain LEFEBVRE »
- Si le paiement doit être étalé (3 versements pour le Camp de Pâques par exemple), programmez à l'avance les trois virements, chacun pour l'une des échéances, et envoyez les trois confirmations à l'association. Certaines banques n'offrent pas cette possibilité; dans ce cas, recourir aux chèques traditionnels.
- Attention : pour que l'inscription soit enregistrée, il est indispensable de mettre en copie de l'e-mail le responsable des clubs : roland.thiery@free.fr

N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire pour toute précision, par e-mail de préférence.